



La pollution aux poussières fines se situe à un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population. Il est recommandé à la population et aux personnes sensibles de suivre les recommandations sanitaires ci-dessous.

• Niveau de pollution **mesuré** le jeudi 3 février 2011

Stations de référence :

Moyenne journalière :
(concentration sur 24h)

Nombre de jours de dépassement de la valeur limite OPair* :

	Fribourg, Péroilles FR	Fribourg, Bourg FR	Genève, Ile GE	Neuchâtel NE	Payerne VD	Morges VD	Massongex VS
Moyenne journalière	61 µg/m ³	70 µg/m ³	82 µg/m ³	69 µg/m ³	54 µg/m ³	77 µg/m ³	76 µg/m ³
Nombre de jours de dépassement	4 j	5 j	5 j	3 j	1 j	5 j	6 j

Valeur limite OPair: 50 µg/m³

Seuil d'information: 75 µg/m³

* depuis le début de l'épisode

• Région voisine

	Ittigen BE	Thun BE
Moyenne journalière	68 µg/m ³	52 µg/m ³
Nombre de jours de dépassement	3 j	2 j

• **Évolution probable**

Compte tenu de l'évolution des conditions météorologiques, il est probable que les concentrations en poussières fines se maintiendront à un niveau relativement élevé durant ces prochains jours.

LA POLLUTION AUX PM10 PEUT ENTRAÎNER DES INFLAMMATIONS DES VOIES RESPIRATOIRES

et avoir des conséquences pour la santé des enfants et des adultes

COMMENT RÉAGIR
pour s'en protéger ?

RECOMMANDATIONS SANITAIRES À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION :

- modérer les efforts physiques (augmente le volume d'air inhalé)
- éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées) pour ne pas aggraver les effets de cette pollution

RECOMMANDATIONS SANITAIRES AUX PERSONNES SENSIBLES* :

- s'abstenir de tout effort physique intense
- rester vigilant par rapport à toute aggravation de l'état de santé ou tout symptôme évocateur (toux, gêne respiratoire, gorge, nez irrité)
- en cas d'asthme, ne pas modifier le traitement sans consulter son médecin et aller le voir au moindre doute

* Les jeunes enfants, les personnes âgées et celles souffrant de déficience immunitaire ou de pathologie chroniques cardiaque ou respiratoire

LA POLLUTION AUX PM10 N'EST PAS UNE FATALITÉ

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire les nuisances

COMMENT AGIR
pour limiter les émissions de poussières fines ?

LORS DE DÉPLACEMENTS :

- utiliser les **transports en commun**
- pratiquer le **co-voiturage**
- privilégier les modes de déplacement non polluants (**marche, vélo...**) pour les trajets courts
- renoncer à l'utilisation de **voitures diesel** ne disposant pas de filtre à particules
- conduire selon la méthode **Eco-Drive®** (conduite souple, écologique et économique)

A LA MAISON :

- s'assurer que son **chauffage** ou sa **cheminée** sont conformes aux normes en vigueur et dans le doute les faire contrôler.
- renoncer aux feux de "confort" (cheminée, poêle) ainsi qu'à tout **feu en plein air**
- baisser la **température de son logement** de 1 à 2 degrés, en mettant au maximum 19-20°C